

Varennnes sur Loire



Bulletin Municipal

Avril 2016

Conseil du 23 septembre 2015

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Gilles TALLUAU, maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint / François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Julie PEARSON, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Michel LECHAT, Martine NAYS, David CHEVALLIER

Excusés : Ralph MILLERAND a donné pouvoir à Michel LECHAT, Brigitte SAINT-CAST a donné pouvoir à Martine NAYS et Murielle CHAPU a donné pouvoir à Eric JAMET.

INTERCOMMUNALITÉ

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF 2015-2018

Le Contrat Enfance et Jeunesse étant arrivé à échéance au 31 décembre 2014, il sera reconduit pour la période de janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le principe du renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015 AVEC LA MSA

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) s'engage sur les mêmes orientations que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour ses ressortissants. Le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) est arrivé à échéance au 31 décembre.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec effet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 avec la Mutualité Sociale Agricole.

Collège des Maires (10/09/2015)

Unité : l'association Unité est venue présenter ses actions. L'Etat finance les missions de jeunes de 16 à 25 ans sur 8 mois à hauteur de 467€/mois, la commune 106€/mois et une aide supplémentaire de 100€ pour être apporté selon différents critères.

Des actions peuvent être menées par les jeunes dans les écoles sur le temps de récréation de cantine et au moment des TAP sur le mieux manger bouger. Des actions pourront également être faites pour aider les personnes âgées à faire leurs courses.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.)

Chaque commune doit délibérer avant le 31 décembre 2015 pour dire si elle se prononce favorablement pour une mise en place du PLUI. Le PLU de Varennes-sur-Loire devra malgré tout être revu pour être en cohérence avec le SCOT. En cas de refus, Le PLUI sera établi en concertation avec les élus qui seront représentés par un groupe de travail qui portera la parole du conseil municipal. Le Maire aura toujours autorité pour signer et délivrer les permis de construire.

Jeux d'échecs à l'école

Il est proposé à l'agglo de soutenir l'intervention d'une association de jeux d'échecs. Cette action permet à l'enfant de développer son esprit de stratégie. Le coût s'éleva à 60 000 € pour l'agglo (un coût de 1000 € par enfant). L'intérêt de cette action a été reconnu par l'éducation nationale.

Réfugiés

La Ville de Saumur propose d'accueillir des réfugiés syriens. Cette action est plus difficile à mettre en œuvre pour les communes rurales qui manquent d'hébergements qui permettraient d'accueillir des réfugiés.

SCOT

M. le Maire précise que les règles du SCOT doivent tenir compte des réalités locales. Gilles TALLUAU souhaiterait pour Varennes une densification de 15 maisons à l'hectare contre 18 proposé à ce jour.

Le grenelle de l'environnement impose que la consommation d'espaces agricoles doit être limitée.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA)

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les travaux d'entretien et de réhabilitation des canaux de la Vallée de l'Authion ». Pour Varennes, il s'agit du canal de l'Echeneau.

Positionnement des bornes électriques rechargeables (IRVE)

Sur proposition de la commission urbanisme, le parking de la Paix a été retenu pour l'installation d'une borne électrique de recharge qui supprimera trois places de parking. La borne se situera près de la RD85 qui traverse Varennes.

Projet d'acquisition de terrains dans le cadre d'un projet de lotissement à L'OUCHE MARÉCHAL

Pour la confidentialité des débats, Monsieur le Maire propose que le prix d'achat des terrains concernés par le projet de lotissement de l'Ouche Maréchal, soit débattu en séance à huis clos et en l'absence de Messieurs Alain et Michel LECHAT conseillers municipaux et propriétaires d'une partie importante des parcelles concernées. Après le départ de Messieurs Alain et Michel LECHAT le maire informe que les cinq propriétaires des parcelles, d'une surface totale d'environ 2,3 hectares, seraient disposés à vendre leurs terrains situés dans le secteur de l'ouche maréchal (zone AU).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier avec les propriétaires dans la limite d'un cadre tarifaire maximum du prix du mètre carré des terrains situés dans le secteur de « l'Ouche Maréchal ».

COMMISSIONS COMMUNALES

Communication

Sophie Gégou, informe le conseil qu'il n'a pas été institué de règlement pour l'utilisation de la banderole et du panneau électronique.

Eric Jamet présentera les statistiques de la fréquentation du site de Varennes au conseil du mois d'octobre.

Urbanisme

Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité : de nombreux passages piétons doivent être transformés pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite et les trottoirs « bateaux » seront équipés de plaques podotactiles à destination des malvoyants. L'entreprise HARDOUIN de Souzay Champigny a été retenue pour réaliser ces travaux d'accessibilité rue de la Paix,

rue de la Loire et rue des Sabotiers. Le coût des travaux s'élève à 5 942,40 €.

La commune a mandaté la SOCOTEC pour établir des diagnostics d'accessibilités avec assistance mission Ad'ap.

Avec ces éléments, la commune doit, pour le 27/09/2015, faire la demande d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) afin d'obtenir un délai de 9 ans pour faire les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Des priorités devront être définies.

ERDF : Convention pour les raccordements électriques provisoires sur des terrains classés inconstructibles

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de Monsieur Serge BARDY député de Maine-et-Loire et d'un habitant de la Commune concernant une demande de branchement provisoire sur son terrain situé en zone inondable.

Il présente également un projet de convention entre la Commune et l'ERDF traitant des raccordements électriques provisoires sur des terrains inconstructibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité N'AUTORISE PAS la signature de cette convention.

Il charge Monsieur le Maire de répondre à Monsieur le Député que la famille sera à nouveau reçue en mairie et invitée à déposer une demande de logement social adapté à ses besoins.

ESPACES-VERTS

PLANTATIONS de HAIE : Demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal autorise l'étude d'un programme de plantation de haies à l'automne-hiver 2015-2016, avec le concours technique de l'association EDEN (Etude Des Equilibres Naturels) qui facturera 2 € du mètre linéaire. La commune participera à hauteur de 30 %, et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de Maine-et-Loire une subvention la plus élevée possible.

Hôtel à insectes de Vivado

La construction est terminée et cet Hôtel à insectes sera installé rue de Gaure à proximité de la citerne de gaz.

Une trentaine d'arbres sont morts

dont une vingtaine plantés aux abords de la citerne de gaz.

Tigre du platane

Le traitement contre le tigre du platane appliqué aux arbres de la place du Jeu de Paume a été efficace. EDP préconise de ne pas tailler les arbres tous les ans afin d'éviter une montée de sève trop importante qui favoriserait à nouveau le développement du tigre du platane.

Un arrosage intégré sera installé aux abords du centre culturel afin de soulager le travail des agents et pour une meilleure gestion de l'eau.

Une journée troc-plantes

aura certainement lieu en mai 2016 afin de permettre aux jardiniers amateurs d'échanger plants de légumes et plants de fleurs.

La campagne de fleurissement des pieds de murs se poursuivra par une distribution de graines pour les particuliers.

DDT : TRAVAUX du PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE (PLGN)

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de monsieur le chef de l'Unité Loire et navigation de la Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire, concernant le projet de réalisation de chemins de pied sur les sites de « la Brèche » et de « Gaure à l'Île Oger ». Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une mise en conformité des digues domaniale de protection contre les crues.

Il s'agit d'aménager un chemin de service en pied de levée afin de faciliter l'entretien mécanisé et la surveillance hors ou en période de crue, du talus de la digue en amont et en aval de ces sites.

Un accord de la commune propriétaire du terrain entre « Gaure et l'Île Oger » est nécessaire.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la réalisation de ces travaux.

PLAN ORSEC - PCS

Une réunion avec tous les services concernés (Préfecture, Pompiers, Mairie, référents de quartier...) a eu lieu le 8 septembre dernier. Cette réunion avait pour but d'expliquer l'utilité de l'exercice d'évacuation, le rôle des référents, leurs missions et de recenser les habitants.

Cet exercice se déroulera en 3 phases : 13 octobre 9h 17h : vigilance renforcée ; 14 octobre 9h 12h : vigilance accentuée, cellule de crise ; 14 octobre après-midi péril imminent.

Le préfet informe le Maire du risque inondation (évacuation de la population et du déclenchement du Plan ORSEC). Les référents devront faire le tour de leur quartier afin de recenser les personnes vulnérables ; un fascicule sera distribué à chaque famille.

MSP

Gilles TALLUAU informe le conseil de l'installation de M^{me} LEBREUILLY-PAILLARD, Médecin-psychiatre, à la maison de santé. Elle commence à exercer le 1^{er} octobre. A l'heure actuelle tous les locaux sont occupés. L'extension du bâtiment a déjà été réalisée, il reste seulement des travaux d'intérieur à réaliser ce qui permettrait l'aménagement futur de 2 cabinets supplémentaires et d'une salle d'attente.

Le coût de cette opération serait d'environ 60 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciement d'Arménie : Gilles TALLUAU donne lecture de la carte de Delphine et Nicolas GOURDON.

Remerciements des parents d'élèves : Gilles TALLUAU donne lecture du courrier remerciant le conseil pour l'embauche d'une personne en renfort des 2 ATSEM déjà en place.

Michel LAMAND indique que l'avancement des travaux de la **boucherie** est correct. L'ouverture est prévue vers la mi-novembre et une inauguration en décembre.

La séance est levée à 23h40.

Conseil du 21 octobre 2015

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint / François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Julie PEARSON, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

Absente : Brigitte SAINT-CAST.

INTERCOMMUNALITÉ

Aménagement numérique :

La réunion d'information du 21 octobre 2015 organisé par Saumur Agglo a été l'occasion de présenter les enjeux de la démarche engagée par le Syndicat Mixte Anjou Numérique (SNAM) récemment créé. Un groupe de travail constitué d'élus de chaque secteur de l'Agglo va être créé pour définir les priorités.

Gilles TALLUAU souhaite participer à ce groupe de travail.

Projet de schéma de coopération internationale (SDCI)

Une procédure de révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être mise en œuvre avant le 31 mars 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, émet un avis favorable au projet de schéma départemental proposé par Monsieur le Préfet. Toutefois il souhaite que les élus restent libres de disposer de l'avenir de leur territoire dans le respect des lois de la République.

Transfert de la compétence « PLAN LOCAL D'URBANISME, Documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » Modification des Statuts de la CASLD

Depuis plusieurs années, le législateur encourage vivement les intercommunalités de France à se doter de la compétence « Plan local d'Urbanisme », afin de favoriser l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi).

Il prévoit ainsi que les communautés de communes et communautés d'agglomération deviendront compétentes de plein droit en la matière à compter du 27 mars 2017 (une minorité de blocage regroupant au moins 25% des communes et représentant 20% de la population de l'EPCI pouvant cependant s'y opposer).

Mais sans attendre cette date, la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives encourage parallèlement les intercommunalités à anticiper ce mouvement par un transfert volontaire de cette compétence, et ce avant le 31 décembre 2015, ce qui permet, dès la prescription du PLUi :

- de proroger au-delà du 1^{er} janvier 2016 les POS non révisés en PLU, qui sinon seraient caducs au 31 décembre 2015 (faisant ainsi dépendre la commune du Règlement Général d'Urbanisme, et de sa règle dite de « constructibilité limitée ») ;

- d'accorder davantage de délais pour assurer une mise en conformité des PLU aux dispositions du Grenelle de l'Environnement (1^{er} janvier 2020, au lieu du 1^{er} janvier 2017) ;

- d'accorder d'avantage de délais pour mettre en compatibilité les PLU avec un document de rang supérieur (notamment avec le ScoT s'il est approuvé).

Un enjeu pour le territoire de l'Agglomération

Les élus municipaux de chaque commune travaillent déjà ensemble au sein de la Communauté d'Agglomération depuis plusieurs années en matière d'habitat, de transports, de développement économique, d'environnement, d'eau potable, d'assainissement, d'aménagement numérique, etc. Autant de sujets qui conditionnent ou sont conditionnés par les choix en matière d'urbanisation. Mais il manque encore un outil de planification partagé qui puisse coordonner et mettre en cohérence tous ces champs d'actions, porter et donner corps à notre projet communautaire de territoire.

Ainsi, le PLUi permettra de mieux répartir et mutualiser les proportions et normes travaillées à grande échelle (Schémas régionaux, SCOT).

Un enjeu pour les communes

Au-delà de la crainte spontanée et naturelle d'une perte de pouvoir pour les communes, il est apparu au contraire que grâce au P.L.U.I., les communes pourront retrouver le pouvoir et les marges d'action qu'elles ont perdus peu à peu en matière de maîtrise de leur urbanisation et de leur développement, du fait des évolutions législatives récentes (lois SRU, Grenelle, ALUR, etc.). C'est en effet en se regroupant que les communes pourront être plus fortes pour faire valoir et défendre le projet de territoire qu'elles se seront collectivement donné, en facilitant les discussions avec les partenaires (tel que l'Etat, les organismes consulaires, etc.) dans un esprit à la fois de respect des identités communales et de solidarité entre voisins. Le PLUi s'attachera à prendre en compte les spécificités des territoires et la diversité de leurs problématiques, la loi permettant même la réalisation de « plans de secteur » au sein du PLUi. S'affranchissant des limites communales, le PLUi favorisera également l'émergence de projets entre deux ou plusieurs communes.

Un enjeu de gouvernance

L'exercice de la compétence PLU nécessite une organisation politique adaptée, car il s'agit d'exercer dans le temps l'élaboration du PLUi, mais aussi l'application des documents d'urbanisme locaux en vigueur, puis sa mise en œuvre et son suivi.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le transfert au bénéfice de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Gilles TALLUAU tient à souligner que certaines infrastructures ne peuvent plus être supportées par une commune seule. Nous devons nous unir pour porter des projets essentiels pour l'avenir du territoire saumurois. Gilles TALLUAU souligne que ce n'est pas les perles qui font le collier mais le fil et le fil c'est le PLUi.

AGGLO : Pacte financier et fiscal

Gilles TALLUAU informe que la CASLD a chargé RCF (Ressources Consultants Finances) d'établir un diagnostic en vue de l'élaboration d'un pacte financier et fiscal communautaire. Il s'agit d'un état des lieux des ressources et des charges de chaque commune de l'agglo. A terme ce pacte vise à « réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes membre de l'Agglo ».

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sera chargée d'étudier ce dossier.

SMAEP

Gilles TALLUAU donne compte rendu du comité syndical du 28 septembre dernier. Il est à noter que de nombreuses fuites persistent sur le réseau d'eau en raison de la vétusté de certaines canalisations.

Une analyse des résultats a été faite suite à la campagne des goûteurs d'eau ; il a été constaté que l'eau avait parfois un goût de terre mais qu'en règle générale, il est satisfaisant.

SIEML : délégués

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme :

Mr LAMAND Michel en tant que délégué titulaire et **Mr MABILEAU Yves** en tant que suppléant, pour représenter la commune de Varennes sur Loire au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire.

Crèche les troglotins Syndicat de la Côte

Le taux de remplissage augmente tous les ans, 6 personnes travaillent à temps plein pour 10 places d'accueil (dont 5 réservés aux enfants EDF).

Fréquentation totale 2014 : 22 026 heures, 56 familles et 63 enfants.

Pour Varennes elle est de : 2 383 heures, 6 familles et 7 enfants.

Il est rappelé que la participation de la commune est de 800 € par an depuis 2012.

VIVADO

Sylvie BELLANGER donne compte rendu de la réunion de comité de pilotage.

Les élus d'Allonnes Varennes et Villebernier étaient présents ainsi que M. ROBIN de la CAF qui nous a annoncé que des financements seraient maintenus à leur niveau actuel jusqu'en 2018. L'association fonctionne bien, la fréquentation des jeunes est en augmentation régulière et des actions d'autofinancement sont menés (lavage de voitures, vente de chocolats, etc...). Des projets sont à l'étude : aide aux leçons (pour laquelle des financements CAF peuvent être demandés), mise en place d'un CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). Une convention a par ailleurs été établie entre la commune de Varennes et VIVADO pour la mise à disposition d'un animateur sur le temps des TAP à raison de 3 heures par semaine.

AGGLO BUS :

liaison avec le collège Honoré de Balzac Saint Lambert

Lors de la rentrée scolaire, suite à un nombre important d'inscrits sur la ligne B2 (Allonnes) la ligne B3 (Varennes) a été détournée par Allonnes. En allongeant le circuit B3, les enfants de Varennes passaient beaucoup plus de temps dans le car et arrivaient parfois en

retard au collège. Malgré cette disposition, les trois dessertes du Collège Balzac (3 cars de 63 places) restaient en surcharge. Suite au mécontentement des familles concernées par ces circuits et dans un souci de sécurité, Agglobus rétablira la ligne B3 comme initialement sur Varennes à compter du 2 novembre 2015.

Taxe d'Aménagement

Proposition du taux de la taxe d'aménagement au 01/01/2016

Le conseil municipal, par vote à bulletin secret (17 voix pour, 1 voix contre) DECIDE :

- d'instituer le taux de 2,7 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, totalement :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+);

3° Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L 331-12 du présent code ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

6° Les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - TAP

Compte de résultats 2014 – 2015

et Budget prévisionnel 2015-2016

Gilles TALLUAU a présenté le compte de résultats de l'année scolaire 2014-2015 des TAP établi par Julie SIMON, chargée de mission EVS NS.

Les coûts de fonctionnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaire s'élèvent à 23 444,77 € (43 077,65 € en dépenses et 19 632,88 € en recettes).

Le déficit de l'année scolaire 2015-2016 sera fortement diminué compte-tenu de la fin de la coordination par FRANCAS au 30/06/2015.

Comité de pilotage TAP du 12/10/15

Christine JOUSSELIN donne compte rendu du comité de pilotage qui s'est tenu le 12 octobre dernier en présence de parents d'élèves, des animateurs, des enseignantes et des élus. 160 enfants sont

Conseil Municipal

inscrits au TAP cette année. Les animateurs travaillent en binôme avec différentes thématiques par période.

Un comité de pilotage aura lieu le 6 novembre concernant la mise en place de règles de vie commune sur la cours de récréation, dans les locaux, sur le temps de pause méridienne et sur le temps scolaire et sur le temps des TAP.

COMMISSIONS COMMUNALES

Commerce Artisanat :

Julie PEARSON présente le compte rendu des différents points évoqués par la commission : les panneaux de signalisation indiquant les commerces à l'entrée nord et sud du bourg vont être réactualisés. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises et étudiés par la commission commerce artisanat.

Un courrier sera envoyé à chaque entreprise pour présenter les aides auxquelles elles peuvent prétendre (ORAC, prêt honneur...).

La commune financera la location d'un château gonflable installé lors du marché de Noël des commerçants.

Le bureau de tabac va changer de propriétaire à partir du 27 octobre (M. et Mme CHALLAND).

M. J.F. EFFRAY a obtenu le permis de construire pour son garage dans la ZA du Pré Bertain. Après le transfert du garage dans la zone artisanale, les locaux de la Place du Jeu de Paume seront repris par l'entreprise PEARSON Christophe et le local communal occupé par ce dernier sera repris par M. MABILEAU Ludovic qui vient de s'installer en tant que peintre en bâtiment.

Accessibilité : (demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) (19/10/2015).

La mise en œuvre théorique d'un Ad'ap est prévue par les articles L.111-7-7 et R.111-19-39 du CCH : une période de 3 ans, 2 périodes de 3 ans ou 3 périodes de 3 ans, à compter de l'approbation de l'Ad'ap par l'autorité administrative.

La SOCOTEC a rédigé les diagnostics d'accessibilité pour la mairie, le groupe scolaire et la Salle des Loisirs.

Monsieur le Maire a présenté la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Maine et Loire avec deux demandes de dérogation pour la mairie et le groupe scolaire.

Les estimations financières s'élèvent à environ 181 000 € répartis sur 9 ans si les demandes de dérogation déposées sont acceptées. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté la programmation présentée.

Bâtiments : Eclairage de la salle des Sports

La commission a étudiée trois propositions pour la fourniture et la pose d'une trentaine d'éclairage à la salle de sports :

L'entreprise PEARSON, mieux-disante, a été retenue pour un montant de 5 940,50 € HT soit 7 128,60 € TTC.

TARIFS COMMUNAUX

Bilan cantine 2014

Le bilan financier de fonctionnement de la cantine de l'année 2014 est présenté au conseil :

	2014
Déficit de fonctionnement	33 872,44 €
Coût d'un repas	3,75 €
Nombre de repas par jour	258
Nombre de repas annuel	35 864

Gilles TALLUAU a rencontré M. Alain BOISSONOT, président du Syndicat de la Côte, pour faire un bilan général.

Par rapport à 2015, Monsieur le Maire propose une augmentation de 1 % pour la cantine et de 1 % à 1,5 % pour les autres services.

TARIFS 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs des services municipaux :

TARIFS ENFANCE au 01/01/2016			
CANTINE	<i>par repas</i>		
Varennais	Enfants réguliers	2,79 €	
	Enfants occasionnels	3,43 €	
	Adultes	4,74 €	
SUP de la Côte	Maternelle	2,79 €	
	Primaire	2,96 €	
Accueil Péri-scolaire	<i>avant/après la classe</i>	<i>par jour quelque soit le temps de présence</i>	
Quotient familial de 0 à 335 €	1 enfant	1,88 €	<i>soit par enfant</i>
	2 enfants	2,72 €	1,36 €
	3 enfants et plus	3,15 €	1,05 €
Supérieur à 355 €	1 enfant	2,69 €	<i>soit par enfant</i>
	2 enfants	3,90 €	1,95 €
	3 enfants et plus	4,47 €	1,49 €
Accueil TAP	<i>par enfant par trimestre</i>	10,00 €	<i>trois heures par semaines</i>
Accueil ALSH	<i>par jour (repas inclus)</i>	<i>domiciliés à Varennes-sur-Loire</i>	Autres
Quotient familial	inférieur à 336 €	4,42 €	4,42 €
	de 336 à 605 €	7,49 €	11,23 €
	de 606 à 1036 €	8,79 €	12,42 €
	supérieur à 1036 €	10,07 €	13,61 €
SOLFÈGE	<i>par enfant et par trimestre</i>	45,00 €	

TARIFS DIVERS au 01/01/2016

SALLE des LOISIRS (par jour)		Varennais	Non Varennais
ARRHES (forfait)	à signature du contrat	100 €	100 €
Grande salle carrelée	Vin d'honneur (avec verres)	42 €	84 €
	Autres utilisations	84 €	55 €
	Chauffage	55 €	84 €
Petite salle	Vin d'honneur (avec verres)	30 €	55 €
	Autres utilisations	50 €	84 €
	Chauffage	15 €	55 €
Ensemble des salles	Bal, dîner dansant	234 €	530 €
	Mariage	185 €	420 €
	2 ^{ème} jour	84 €	222 €
	Chauffage	55 €	55 €
Cuisine		70 €	118 €
Vaisselle (sans traiteur)	les 50 couverts	37 €	66 €
Sonorisation		72 €	72 €
Autres Services		Varennais	
Insertion publicitaire (annuelle)		51 €	
Salle des sports		170 €	
Coupures de Routes		66 €	
Chenil	Prise en Charge	56 €	
	Forfait journalier	5 €	
Cimetière Concession trentenaire	Terrain	77 €	
	Jardin du souvenir	55 €	
	Columbarium	844 €	
Intervention	sur columbarium	106 €	
Sanitaires autonomes (WC) le week-end		56 €	

Indemnité du comptable du trésor public

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil est allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le Conseil décide d'attribuer à **Monsieur GONZALEZ Jean-Pierre**, Trésorier Principal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil, prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 **et ce pour toute la durée du mandat.**

PLAN ORSEC - PCS

Compte rendu de l'exercice d'évacuation des 13 et 14/10/15

Gilles TALLUAU souhaite remercier tous les intervenants (Elus, Préfecture, pompiers, personnel communal et habitants des Petits Champs) pour leur implication lors de ces deux journées intensives et riche d'enseignements.

ERDF

Acte notarié : convention de servitude AK586 et ZK 17

ERDF a chargé la SCP DUVAL-CORDÉ-BRIERE-MOUCHEL, notaires associés de régulariser par acte notarié une convention de servitude contractée le 21 décembre 2013 portant sur les parcelles cadastrées AB 586 (lotissement des Sabotiers) et ZK 17 (l'Aulnay). Vu la délibération du 18 décembre 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention CS06/05 avec ERDF concernant la pose de câbles HTA souterrains sur des parcelles communales ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser l'acte authentique.

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan site internet : Eric JAMET dresse le bilan du site ; depuis sa mise en service 4767 utilisateurs se sont connectés
- Village fleuris : François BERNARD informe le conseil que Varennes est arrivé 3^{ème} du département dans la catégorie 1 500 / 3 000 hab. derrière Fontevraud. Une gestion différenciée des espaces verts va être mise en place afin de faire des économies d'eau. Un arrosage automatique va être installé au centre culturel. L'hôtel à insectes construit par les jeunes de VIVADO, a été installé au bout de la rue de la Vigne à la Malaiserie.
- La loi Labbé interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à compter du 1^{er} janvier 2017 (loi du 17 août 2015).
- Information seuil des marchés publics
La DGFIP, par décret en date du 17 septembre 2015, a décidé de baisser les seuils de 15 000 € à 25 000 € pour la mise en concurrence des entreprises. Il n'y aura plus d'obligation de publicité sous forme écrite. Les dépenses pourront être réglées sur simple facture.

La séance est levée à 23h55.

Conseil du 30 novembre 2015

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint / François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, David CHEVALLIER

Excusé : Ralph MILLERAND donne pouvoir à Martine NAYS.

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a débuté par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre dernier.

ACHAT d'une PARTIE DE TERRAIN AB 113 CTS LECOQ

Michel et Alain LECHAT se sont retirés pour ce sujet.

Vu l'accord des cts LECOQ-LECUIT, héritiers de Mme LECOQ Antoinette épouse LECUIT (décédée), pour vendre à la commune environ 1000 m² partie du terrain cadastré AB113 sis lieu-dit «Ouche Maréchal» à Varennes-sur-Loire, au prix forfaitaire de 8 € le m².

Le cabinet MENEGUZZER a été mandaté pour réaliser le document d'arpentage. Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, le Conseil Municipal :

- DONNE un accord de principe pour l'acquisition d'environ 1000 m² du terrain cadastré AB113 situé à « l'Ouche Maréchal » (zone AU) à Varennes-sur-Loire, au prix de 8 € le m², les frais étant à la charge de la commune de Varennes sur Loire.
- S'ENGAGE à ne pas exercer un droit de préemption en vue de créer un droit de passage de la rue de la Gare à la future propriété communale (objet de cette délibération).
- DONNE à Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} adjointe ou Monsieur le 2^{ème} adjoint, tous pouvoirs à l'effet de signer l'acte d'acquisition qui sera rédigé par Maître ZENNER Notaire à Allonnes, de payer le prix et d'effectuer toutes formalités, notamment celles de publicité.

SIEML : Rénovation des lampes de type BF

La réglementation européenne 245/2009 interdit depuis le 15 avril 2015 la commercialisation des lampes de type ballon fluorescent (BF) à vapeur de mercure. Toutefois une continuité de service est garantie jusqu'à fin 2019 mais pas au-delà.

Dès lors, il nous est fortement recommandé de programmer ces rénovations dans les 4 années à venir pour les 60 lanternes équipées BF.

Le 16 juin 2015 le syndicat a décidé d'augmenter jusqu'à fin 2016 son soutien financier sur ces opérations sous certaines conditions précisées dans le règlement financier et le SIEML peut participer à hauteur de 50 % pour ces rénovations.

Les coûts unitaires prévisionnels hors prise en charge du SIEML sont en moyenne de 700 € pour le remplacement d'une lanterne sur mât ou poteau béton. 1 700 € pour le remplacement d'une lanterne et de son mât en cas de nécessité.

En fonction des crédits disponibles, le SIEML statuera fin 2015, sur la possibilité de réaliser cette opération en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de prévoir une somme de 17 000 € qui sera inscrite au budget 2016 pour la rénovation de lanternes équipées BF.

SIEML 2016 : effacement réseaux EP lié à un renforcement

La commune accepte de verser un fonds de concours pour l'opération d'effacement du réseau d'éclairage public lié au Renforcement du Poste P16 Bourg de VARENNES, rues des Baraudières, des Sabotiers et de Chavigny. Montant de l'opération : 48 540,00 € HT.

Taux du fonds de concours : 50 %. Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 24 270,00 €.

Par ailleurs, la commune aura à sa charge une dépense estimée à 26 028 € TTC pour le génie civil télécommunications qui sera confirmée à travers une convention tripartite (commune, Orange, SIEML) adressée ultérieurement et comprendra en outre le coût du câblage facturé directement par Orange.

FRELONS ASIATIQUES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité de porter à 100 € la participation aux frais de destruction sur l'ensemble de la commune, des nids de frelons asiatiques par un professionnel à compter du 01 décembre 2015.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'ouvrir 4 postes d'agents recenseurs, et fixe à 1,76 € le bulletin individuel collecté ou rempli, et à 1,20 € par feuille de logement collectée ou remplie.

Une somme forfaitaire de 100 € sera en outre versée à titre de participation aux frais de déplacement des agents chargés des districts situés en-dehors du Bourg.

Les rémunérations ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

BOUCHERIE

Remerciements de la famille MOREL-BONNET.

S. BELLANGER, Adjointe au Maire, donne lecture d'une lettre de remerciement envoyée par les parents de Nadia BONNET compagne de Fabrice MOREL disparu tragiquement avec leur fille Lilou, dans un accident de la route en octobre.

Une annonce a été mise sur le site de la Boucherie et dans la revue pour une parution en décembre. Un contact a été pris avec Michel GARNIER Président des Bouchers de Maine-et-Loire. 3 couples ont été reçus en mairie en présence d'une partie de la commission. Ils devraient nous faire part de leur décision en début d'année.

INTERCOMMUNALITÉ

Suite au mécontentement des familles concernées par les circuits de ramassage scolaire et dans un souci de sécurité, Agglobus a rétabli la ligne B3 sur Varennes le 2 novembre 2015.

SIVM du 02/11/15

Une subvention de 500 € a été versée à l'Association AFFINIAM. Gilles TALLUAU rappelle qu'un gros travail de mutualisation des services au sein du SIVM a commencé et que pour le moment cela fonctionne très bien. Les agents sont également satisfaits de pouvoir échanger entre eux. Yves BOUCHER aura à mettre en place une grille d'évaluation et de pointage qui aura pour objectif de quantifier en terme de points et valoriser les différents actes (prêts de matériels, prestations d'agents) entre communes de façon à avoir une vision précise des mouvements.

Guy BERTIN indique que dans le cadre de la venue du Tour de France à Saumur – ville départ – le 5 juillet 2016, il est envisagé que l'ensemble des communes mette à disposition 1 ou 2 agents par commune pour aider à l'installation, à la surveillance et à la gestion des différents équipements.

Gilles TALLUAU rappelle que la venue du Tour de France est bon pour l'économie de l'ensemble du saumurois et de répondre favorablement à cette demande de solidarité.

Le marché de producteur aura lieu de avril à septembre sur les communes de l'ex canton d'Allonnes. La participation de chaque commune sera de 554 €. Pour Varennes, le marché de producteurs aura lieu le vendredi 15 juillet 2016 de 17h à 21h.

PRÉFECTURE : PLAN ORSEC RETOUR D'EXPÉRIENCE

Gilles TALLUAU ainsi que plusieurs membres du conseil et référents PCS se sont rendus à Vivy le 26 novembre au RETEX.

Gilles TALLUAU a rencontré M. BALCON directeur à la DDT, un programme de travaux va être lancé pour effectuer les travaux de renforcement de la levée entre la Brèche et le Pont de Montsoireau avec une nouvelle technique pour un coût moins important. A la demande de M. le Maire, une rencontre aura lieu avec Mme la Maire de Villebernier et M. BALCON afin de voir plus en détails la programmation des travaux.

OUCHE MARECHAL : Courrier des propriétaires

M. le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par les propriétaires des terrains de l'Ouche Maréchal indiquant qu'ils ne sont pas opposés à la vente et proposent un prix de 12€ le m².

Gilles TALLUAU rappelle la nécessité de nouvelles constructions pour Varennes afin de maintenir les commerces, les effectifs de l'école et des rentrées fiscales liées aux habitations. Les conseillers municipaux dans leur ensemble demande à M. le Maire de négocier à nouveau avec les propriétaires.

MSP : Courrier du Dr. Nalin souhaitant intégrer la MSP en 2016

Gilles TALLUAU donne lecture d'un mail reçu du Docteur NALIN qui informe de son souhait d'intégrer la maison de santé en novembre ou décembre 2016 et informe le conseil que le Docteur PANTAIS cesse son activité au 24 décembre. Le canton d'Allonnes est l'un des moins bien desservi en matière de médecin généraliste et les médecins encore en activité n'ont plus la capacité de recevoir de nouveaux patients. Plusieurs contacts ont été pris (dont un médecin généraliste installé en région parisienne qui se donne le temps de la réflexion sur 2016) et également un médecin belge qui attend l'accord de l'ordre des médecins pour donner sa décision pour commencer son activité au printemps.

VIVADO : Projet de conseil municipal des jeunes

Anne-Laure BOSSARD directrice de VIVADO s'est proposée pour porter le projet de création d'un conseil municipal des jeunes. Les jeunes seront élus parmi les élèves de CE2 et CM1. Ce projet

s'inscrit dans la continuité du travail sur la citoyenneté commencer par l'équipe enseignante. Les jeunes pourront continuer leur implication en intégrant le foyer des jeunes de VIVADO.

QUESTIONS DIVERSES

- Murielle CHAPU demande quand seront réalisés les passages piétons place du Jeu de Paume ; après les travaux de voirie fait par l'Entreprise DURAND.
- Julie PEARSON fait remarqué qu'il devient difficile de circuler sur le parking de Chavigny, les véhicules se garent dans tous les sens et souvent au niveau du Stop.
- Alain LECHAT indique que des drapeaux ont été volé à la salle du centre culturel.

La séance est levée à 23h35.

Conseil du 20 janvier 2016

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint / François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Martine NAYS, Ralph MILLERAND.

Excusés : Sylvie BELLANGER pouvoir à Sophie GEGU, Valérie COULBARY pouvoir à Gilles TALLUAU, Michel LECHAT pouvoir à Ralph MILLERAND, Brigitte SAINT-CAST pouvoir à Martine NAYS, et David CHEVALLIER pouvoir à Jean-Luc JOULIN.

VENTE DE PEUPLIERS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE la vente de 422 peupliers exploitables et répartis sur 5 parcelles pour un montant de 20 800 € à la SARL LECAVI Forestière qui accepte le cahier des charges de la Commune.

PROJET D'ISOLATION de l'ÉCOLE

Le Maire expose que le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine est lauréat de l'appel à projet « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable et s'est vu accorder la possibilité de financer des projets publics d'investissements répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique. C'est dans ce contexte que le Maire propose aux conseillers que ce projet communal d'ISOLATION DE L'ÉCOLE soit inscrit dans le programme d'actions TEPCV du PNRLAT.

Le montant global du projet, étude, maîtrise d'œuvre et/ou travaux, est estimé à 240 000 € HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de présenter ce projet dans le cadre de l'appel à projets TEPCV et demande une subvention aussi élevée que possible auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable via le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

Conseil Municipal

Demande d'aide financière CAF 49 pour l'enfance

Une aide financière sous forme de subvention peut être accordée pour les dépenses entrant dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la caisse d'allocation familiales et l'Etat pour la période 2013-2017.

Afin de contribuer à ces objectifs concernant l'offre de service enfance, les aides financières accordées pouvant atteindre 80 %, les achats doivent correspondre à un type de dépenses éligibles.

Vu les besoins de l'enfance sur notre commune en matière d'équipement, Monsieur le Maire propose qu'un dossier soit déposé dans les plus bref délais auprès de la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire une demande d'aide financière auprès de la CAF de Maine et Loire.

VIVADO ET EVSNS - SUBVENTION ANNUELLE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la subvention annuelle 2016 pour l'Association Familles Rurales VIVADO et L'EVSNS (Espace Vie Sociale Nord Saumurois) dans les plus bref délais.

En effet, ces deux associations qui n'ont pas de trésorerie suffisante ne peuvent régler les salaires et charges sans les subventions des communes d'Allonnes Villebernier et Varennes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer 19 104 € à l'Association Familles Rurales VIVADO ; 1 263 € à l'Association EVSNS.

Téléassistance FILIEN ADMR

FILIEN ADMR et l'ADMR de Maine et Loire sollicite la commune pour signer une convention de référencement simple de téléassistance.

Le système Filien ADMR a une vocation sociale et s'adresse aux personnes âgées, handicapées, malades, en situation de perte d'autonomie partielle, qu'elle soit temporaire ou définitive, ou à toute autre personne isolée géographiquement ou psychologiquement quel que soit son âge.

La Structure s'engage à proposer à l'ensemble de ses ressortissants le service de téléassistance ADMR, sans contrainte pour eux. La FEDERATION ADMR assure la pose, la maintenance et la dépose du matériel chez les abonnés.

Un contrat spécifique sera signé entre l'abonné et Filien ADMR.

Le montant de l'abonnement est de 25 euros par mois et les frais de mise en service sont de 35 euros.

La commune ne supporte aucun frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

INTERCOMMUNALITÉ

SIAS : le conseil d'administration a eu lieu afin de préparer les budgets 2016 – 2017 pour la construction de l'agrandissement de la maison de retraite d'Allonnes le Bois Clairay. Il est rappelé que le coût pour chaque commune sera de 6.50€ par habitant, il ne sera pas nécessaire d'inscrire ces sommes au budget de 2016 en effet il

a été reçu 400 000 € de subventions.

Plusieurs contacts auprès des banques ont été pris pour obtenir un engagement sur 30 ans avec un taux intéressant.

L'Entreprise SOCOFIP a été recrutée pour assurer l'assistance de maîtrise d'œuvre. Un jury sera composé afin de sélectionner 3 architectes qui réaliseront une maquette-esquisse du projet. Les architectes non sélectionnés seront rémunérés environ 15 000 € HT pour le travail effectué. La fin des travaux est prévue pour 2019.

CLI

Une campagne de distribution de pastilles d'iode débutera à partir du 1^{er} février 2016. Un courrier sera distribué aux habitants.

SMIPE

François BERNARD indique que tous les habitants de la Commune ne fréquentent pas seulement les déchèteries d'Allonnes, de Benais et de Bourgueil. En effet, ils fréquentent régulièrement celle de Saumur qui a une amplitude horaire plus importante et une infrastructure mieux adaptée.

Une mise en conformité des déchetteries est à l'étude.

Gilles TALLUAU informe le conseil qu'une pancarte interdisant le dépôt sauvage a été mise rue de Gaure devant les containers.

BALAYAGE de la VOIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de confier pour l'année 2016, le balayage mensuel de la voirie du bourg et lotissements à la société **AB SERVICE**, mieux disante, pour un montant annuel de 4 752 € TTC.

Sophie GEGU informe le conseil de la recrudescence des crottes de pigeons et des crottes de chiens sur la place du Jeu de Paume. Gilles TALLUAU précise qu'une fois, les propriétaires des chiens identifiés, un courrier leur sera adressé.

ACCESSIBILITÉ : arrêté préfectoral d'approbation AD/AP

Gilles TALLUAU donne lecture de l'arrêté d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé. La sous-commission départementale a décidé d'accorder la réalisation des travaux sur une période de 6 ans au lieu de 9 ans. Le coût total des travaux est estimé à 181 000 €. Ralph MILLERAND demande comment peuvent-être modifié les bateaux trottoirs qui ont été réalisés rue des Sabotiers car il est difficile de passer. Michel LAMAND indique que la configuration des lieux (étroitesse des trottoirs, les chambres télécom...) ne permette pas un aménagement optimum.

QUESTIONS DIVERSES

- Fête du vélo : dimanche 19/06/2016 sera organisé par l'agglo et la ville de Saumur. Le circuit sera étudié lors des prochaines réunions.
- Plusieurs candidats ont pris contact avec la Mairie concernant la location de la boucherie.
- Ralph Millerand demande si les graviers de la place de Chavigny peuvent être balayés et si les places de parking ne peuvent pas être matérialisées par de la peinture en fonction des conditions météorologiques. Le balayage est prévu dans le plan de balayage.

- Ralph MILLERAND demande ce qui peut être fait pour empêcher les fuites et la condensation à la salle des sports.
- Gilles TALLUAU répond que ces travaux sont à l'étude et seront présentés au budget.
- Les 2 columbariums du cimetière sont complets, il est nécessaire de demander plusieurs devis. Une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR) sera demandée suivant les secteurs d'intervention de la DETR qui seront connus début février 2016.

La séance est levée à 23h15.

Conseil du 17 février 2016

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoints, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

Excusé : Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU.

Absent : Jean-Luc JOULIN.

Secrétaire de séance : Julie PEARSON

ADHÉSIONS 2016

Sur proposition du Maire le conseil accepte d'adhérer à la PEFC dont le but est de promouvoir la gestion de la forêt, pour la modique somme de 20 € pour 5 ans. Cette adhésion permettra d'obtenir une subvention lors de replantations de peupleraies d'un montant d'environ 2,80 à 3 € par plant sachant qu'un plant de peuplier coûte environ 4 à 4,50 €.

Reconduction des autres adhésions annuelles :

Fondation du patrimoine pour 100 € ; CAUE pour 193,70 € et Plante et Cité pour 105 €.

Eau potable : La loi NOTRe vise à rationaliser le nombre de structures intercommunales en les regroupant à des échelles plus importantes ou en les faisant disparaître au travers de la prise de compétence par les EPCI FP. La proposition que font donc les services d'eau potable du département est de passer de 38 services à 6 services en mettant en place 3 syndicats ruraux. Monsieur le Maire rappelle que pour le SMAEP de Candès/Montsoreau, son intégration à la CA SLD est déjà prévue en 2020. Le conseil municipal est favorable à la proposition d'amendement visant la création de 3 syndicats ruraux en charge de la compétence « eau potable » en plus des 3 communautés d'agglomération, sur le Département du Maine-et-Loire.

VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les montants des subventions aux Associations suivantes :

ADMR Allonnes 2200 € ; ESPACE VIE SOCIALE 548 € ; AMIS DE L'ORGUE Varennes/Loire 250 € ; ESVV (Entente Sportive Varennes

Villebernier) 3200 € ; AREGHAT 50 PROTECTION DES CULTURES de Varennes 500 € ; ASCC (Sauvegarde Chapelles Calvaires de l'Anjou) 20 € ; MUSIC'A VARENNES 3555 € ; ONEA Omnibad Nord Est Anjou 430 € ; S.P.A Autonome du Maine et Loire 582 € ; CHŒUR À COEUR Chorale 500 € ; USV TENNIS 1400 € ; CO-LIBRIS Bibliothèque 2260 € ; USEP du canton d'Allonnes 444 € ; COMITÉ DES FÊTES 1700 € ; CM. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 pour un TOTAL de 17 639 €.

ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Vu l'offre du Garage du Jeu de Paume concernant un véhicule en très bon état (04/12/2014 et 4100 kms). Considérant que ce véhicule utilitaire répond à toutes les caractéristiques d'aménagement attendues permettant aux agents techniques de remplir certaines missions dans de meilleures conditions et de façon plus réactives, le conseil municipal, (par 16 voix pour et 2 abstentions) AUTORISE l'achat d'un véhicule « JUMPER III » pour un montant de 24 809,04 € TTC.

MAISON DE SANTÉ - Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est terminée depuis 2014 et compte tenu de son rayonnement géographique au-delà de la commune, il est nécessaire d'aménager deux à trois cabinets supplémentaires. En effet tous les cabinets aménagés sont occupés (1 kinésithérapeute, 1 podologue, 2 infirmières, 1 psychiatre et prochainement 1 médecin). M^{me} NALIN médecin a confirmé son intention de rejoindre la MSP fin 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de prévoir au budget 2016 les travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de deux cabinets médicaux supplémentaires, de l'agencement de l'accueil, de l'installation de portes automatiques pour une meilleure accessibilité.

Budget prévisionnel d'investissement : travaux et agencement H.T : 100 100 € ; Portes automatiques 4 400 € ; Agencement (Banque d'accueil, rangements) (1 lot) 13 000 € ; Travaux (8 lots) 82 700 € ; honoraires Maitrise d'œuvre 15 900 € ; Architecte mandataire et cotraitants 13 850 € ; Bureau de contrôle 1 300 € ; Coordonnateur SPS 750 €
TOTAL : 116 000 €

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'état dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ; des subventions de soutien à l'investissement public local « Bourgs-centre » et « Grandes priorités » ; de la réserve parlementaire (TDIL).

TRAVAUX SALLE DE SPORTS - Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que l'état de la Salle de Sports fait l'objet de remarques récurrentes depuis plusieurs années concernant l'isolation et l'étanchéité de la toiture engendrant des variations de température ne permettant pas un chauffage optimal.

En outre cette situation provoque une condensation importante

avec détérioration du parquet et multiplie les risques de glissades pour les usagers (scolaires et associations sportives communales et intercommunales).

La commission BUDGET a proposé d'inscrire des crédits pour ces travaux au budget 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'inscrire au budget 2016 les travaux de rénovation/remplacement de la toiture de la Salle de sports et APPROUVE le Budget prévisionnel d'investissement suivant :

Montant des TRAVAUX H.T. 130 000 € ; HONORAIRES 17 000 € ; Etudes 2 000 € ; Architecte 11 700 € ; Bureau de contrôle 2 200 € ; Coordonnateur SPS 1 100 € ; TOTAL 147 000 €.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'état dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), des subventions de soutien à l'investissement public local « Bourgs-centre » et « Grandes priorités », de la réserve parlementaire (TDIL).

RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur les gains énergétiques des bâtiments communaux et, dans ce cadre, envisage la réalisation des travaux d'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments scolaires.

Ces travaux s'inscrivent dans une logique écoresponsable et de développement durable par le choix de matériaux liés à l'écoconstruction, par la réduction et la maîtrise de la dépense énergétique.

Budget prévisionnel d'investissement : TRAVAUX Montant H.T. 240 000 € ; Travaux d'isolation des murs extérieurs 225 000 € ; Stores isolants 15 000 € ; HONORAIRES 31 000 €.

TOILETTES PUBLIQUES - Demandes de subventions

Les toilettes publiques qui sont en service actuellement sont vétustes, non fonctionnelles et complètement dépourvues d'accessibilité. Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'état dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ; de la réserve parlementaire (TDIL).

Budget prévisionnel d'investissement : TRAVAUX. 46 600 € ; HONORAIRES 4 400 € ; TOTAL HT 51 000€.

LOTISSEMENT « L'OUCHE MARÉCHAL »

Dans le cadre de sa politique de développement la Commune de Varennes sur Loire envisage de réaliser, sur son territoire, un quartier d'habitations dénommée « Ouche Maréchal » sur des terrains situés en zone à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme sur une superficie d'environ 3 hectares.

1) PROJET D'ACHAT DU FONCIER

Monsieur le Maire, donne lecture d'une lettre co-signée des propriétaires de l'Ouche Maréchal, qui sont disposés à vendre leurs terrains au prix de 10 € le m².

Le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix) : DONNE un accord de principe pour acquérir au prix de 10 € le mètre carré, une surface totale d'environ 2,3 hectares de terrains situés à l'Ouche Maréchal,

actuellement classée en zone AU, sous réserve que cette zone soit reclassée en zone UA dans le cadre d'une révision du PLU et que les résultats d'études de faisabilité et topographique soit satisfaisants.

En cas de décision définitive d'acquisition, les clôtures éventuelles liées à la séparation des propriétés seront à la charge de la commune ainsi que les frais de notaire et de géomètre inhérents à ces cessions (actes notariés et document d'arpentage). En outre, aucune indemnité d'éviction ne sera versée par la commune.

2) ÉTUDES DE FAISABILITÉS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de la SELARL ONILLON-DURETMENEGUZZER-BÛCHER Géomètre-Expert-BET VRD et l'agence d'urbanisme, paysage et architecture URBAN'ism. Cette étude a pour objectif de réaliser un diagnostic détaillé du site, d'élaborer une esquisse, définir une enveloppe estimative avec pré-bilan financier et d'établir un planning prévisionnel. Le montant de cette étude s'élève à 15 620 € HT et 1 350 € HT pour l'établissement d'un plan topographique.

Le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix) AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les études préalables pour apprécier la faisabilité technique, juridique et financière de l'opération visant à aménager le quartier « Ouche Maréchal ».

3) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité (16 voix), l'ouverture d'un budget annexe 2016 « Lotissement Ouche Maréchal » à compter de l'année 2016.

CRÉATION DE POSTE « ATTACHÉ »

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, DECIDE de créer, à compter du 1er avril 2016 un poste « d'attaché » à temps complet (35/35^{ème}). Les crédits nécessaires au financement seront prévus au budget primitif 2016. Monsieur le Maire est chargé de la nomination de l'agent à ce poste.

SENTIER PÉDESTRE BORD DE LOIRE

ACHAT DE TERRAIN AU PORT

Gilles TALLUAU, Maire informe le conseil municipal qu'un propriétaire privé souhaite vendre à un exploitant agricole des parcelles de terre situées dans le secteur du port section F en zone Natura 2000.

Les parcelles (F441-F442-F450-F451-F452) sont situées en bordure de Loire et concerne le sentier pédestre reliant Saumur à Chouzé-sur-Loire Port-Boulet. Les services de la Loire seront consultés afin de connaître les éventuels programmes d'acquisitions foncières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE un accord de principe pour l'achat d'une bande de terre afin d'assurer de façon pérenne un passage en bord de Loire et dont la largeur reste à définir.

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier éventuellement avec le notaire en charge de cette vente ou avec le futur propriétaire des dites parcelles.

SCOT

Il est précisé qu'en matière d'urbanisme les zones AU devront être urbanisées sinon elles risquent de retourner en zone A. La révision du P.L.U. Intercommunal débutera en 2017 pour se terminer en 2019. Le SCOT arrive à échéance fin juin 2016.

COLLÈGE DES MAIRES

Plusieurs points ont été évoqués lors du collège des maires du 4 février dernier.

Monsieur Moreau, Chef de service d'insertion et de probation du SPIP de Maine et Loire, est venu présenter le travail d'intérêt général (T.I.G), des documents complémentaires nous seront transmis par l'Agglo.

La signature électronique sera obligatoire à partir de janvier 2017. La future agglo a été évoquée : l'arrêté de périmètre devrait être proposé par Mme le Préfet de Maine et Loire. La Ville de Saumur comptera 56 communes (96 délégués communautaires dont 58 pour Saumur Agglo, 23 pour Saumur, 2 pour Allonnes, 2 pour Vivy, 6 pour Doué la Fontaine, 4 pour Gennes, 2 pour Les Rosiers sur Loire). Il sera nécessaire de définir les compétences obligatoires et opérationnelles. Un groupe de travail sera mis en place avant l'été pour définir les compétences. Au 2ème semestre, il sera calculé les incidences financières sur chaque commune.

SIVM : MUTUALISATION

Le 3 février dernier à la Breille les Pins, a eu lieu une réunion de l'ensemble des personnels communaux des communes de l'ex canton d'Allonnes afin d'échanger et faire connaissance dans le cadre de la mutualisation des biens et services.

Sylvie BELLANGER a assisté à un groupe de travail transport agglo qui avait pour objectif de discuter de l'optimisation du transport en commun sur le saumurois et de faire une étude de diagnostic. Les nouveaux circuits seront présentés en juin pour un choix en juillet et une mise en place en septembre 2016. Un chargé de communication est embauché.

Le 1^{er} février a eu lieu la réunion de préparation des marchés de producteurs. Les marchés ont lieu d'avril à septembre de 17h à 21h. Pour Varennes-sur-Loire, ce sera le 15 juillet, les autres communes participantes sont Vivy, Neuillé, Villebernier, Allonnes et Brain-sur-Allonnes. Les affiches et flyers ont été créées par la chargée de communication du PNR. Le coût de 554€ pour les impressions sera réparti entre les 6 communes. L'animation sera la même sur les communes. L'information sera faite avec les banderoles. Les 14 stands achetés par les communes dans le cadre de la mutualisation seront utilisés et le comité des fêtes de Vivy se propose de mettre à disposition le complément si besoin.

La Mairie de Saumur et l'Agglo ont réunis les élus de chaque commune afin de faire un bilan des compétences sports, connaître le nombre d'association sportive et les différentes infrastructures.

Une rencontre a eu lieu sur le temps des TAP, entre Sylvie BELLANGER, Christine JOUSSELIN, Anne-Laure BOSSARD directrice de Vivado, les classes de CE2, CM1 et CM2 afin de présenter le Conseil

Municipal des Jeunes. Des représentants de chaque classe seront élus le vendredi 18 mars 2016. Une rencontre avec Mme PAGE aura lieu pour savoir s'il serait possible d'organiser les élections sur le temps scolaire.

Sylvie BELLANGER a assisté à l'Assemblée Générale de l'EVS Espace de vie sociale le 11 février dernier. Julie SIMON part au printemps. Le recrutement est en cours pour son remplacement. L'EVS demande une avance complémentaire de 548€ pour Varennes afin d'équilibrer les comptes.

MAISON DE SANTÉ

Gilles TALLUAU informe le conseil que le Dr SAPRALIEV ne viendra pas s'installer en mars comme cela avait été annoncé aux vœux du Maire. Le Dr SAPRALIEV n'a pu obtenir un certificat nécessaire pour exercer en France en qualité de médecin spécialiste en médecine générale libérale. Gilles TALLUAU indique qu'il est nécessaire de garder espoir de recruter un médecin généraliste. Par ailleurs M. le Maire précise que le Dr NALIN s'installera comme prévu en novembre dans la maison de santé.

CIMETIÈRE

Gilles TALLUAU indique que le 2^{ème} columbarium est complet. Différentes solutions sont envisagées pour répondre aux demandes d'emplacement lors de crémations. Un étage supplémentaire pourra être créé sur chaque columbarium existant. En outre des emplacements de caves urnes pourront être prévues pour les personnes souhaitant ce nouveau mode d'inhumation.

La commission voirie espaces verts se réunira dès la réception de plusieurs devis pour les étudier et choisir le fournisseur.

QUESTIONS DIVERSES

- Mise à disposition d'une piste vélo dans le cadre des actions de sécurité routière. Valérie COULBARY indique que cette remorque contenant tout le matériel pédagogique nécessaire, est mise à disposition à titre gracieux par la DDT pour 15 jours. Elle pourrait être utilisée pendant le temps des TAP, mais se pose la question de la mise sous abri de cette piste d'environ 70m².
- Gilles TALLUAU indique que M. et M^{me} CHENU n'ont pas donné suite au projet de rachat du bar le Commerce.
- Sébastien DUPERRAY, le cuisinier de la cantine est en arrêt et le recrutement d'un remplaçant est en cours.
- Michel LECHAT s'inquiète de la sécurité routière lors de l'arrivée du garage dans la zone du Pré Bertain.
- Michel LAMAND indique que 2 autres logements Saumur Habitat (maisons individuelles derrière la boucherie) dans le cadre du projet boucherie devraient être terminés fin mars.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 16 mars 2016 à 20h30.